

7

SI LIMITER LE DÉPART DE SÉDIMENTS DANS LE MILIEU NATUREL RESTE SOUHAITABLE, LA MISE EN ŒUVRE DE SYSTÈMES DE DÉCANTATION DEMANDE ENCORE À ÊTRE EXPÉRIMENTÉE.

LES SYSTÈMES DE DÉCANTATION

1. DESCRIPTION

Un barrage réalisé dans le lit du cours d'eau en aval de l'étang permet, selon la topographie, d'inonder plus ou moins le terrain. Il peut s'agir simplement de bottes de paille ou de fascines. Ceci entraîne un dépôt sur la zone ainsi inondée.

Un bassin de décantation peut également être mis en place.

Son dimensionnement devra être fonction du débit et de la vitesse de sédimentation des matières en suspension. Son volume doit également permettre de recueillir l'ensemble des sédiments exportés.

2. FONCTIONNEMENT

Les matières en suspension se déposent par décantation.

Remarque : il faut noter que l'eau n'est véritablement chargée qu'à partir du moment où l'étang tombe en pêche. Il y a alors, et tant qu'il reste complètement ouvert, départ de sédiments dans le milieu.

3. INTÉRÊTS

Les systèmes de décantation doivent permettre de limiter le départ des matières en suspension dans le milieu. On note dans certains cas un abattement supérieur à 90 %.

4. LIMITES

De tels systèmes impliquent tout d'abord la maîtrise foncière de l'aval. Par ailleurs, la topographie n'est pas toujours favorable à leur mise en place.

La gestion des sédiments déposés pose un réel problème. En effet, suite à la remise en eau de l'étang, ils peuvent au moins partiellement être ré-entraînés dans le cours d'eau. Le coût de cette installation peut être prohibitif.